

---

## Délibération 2024-06

**Point de l'ordre du jour :** V 5.2

**Objet :** Engagement décennal : demandes de dispense

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;  
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le procès-verbal de la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal en date du 6 février 2024.

**Dossier n°1 :**

Mme X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de Mme X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier °2 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de Mme X.

Nombres de votants : 24

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier n°3 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier n°4 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier n°5 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier n°6 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier n°7 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier n°8 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier n°9 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**Dossier n°10 :**

M. X n'exerce pas son activité dans un des cas prévus à l'article 17 du décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay. Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense, tant sur le plan de sa situation personnelle que professionnelle.

Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal de M. X.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mars 2024

Pour extrait conforme,  
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA - 15/03/2024 - D.2024-06</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le : 20/03/2024</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
--	--

---

## PROCES-VERBAL

### Commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal

Mardi 6 février 2024 de 14h00 à 16h00

Salle Renaudeau, rez-de-chaussée

#### Présents :

##### Les membres de la commission

- **M. Olivier Hubert**, *vice-président formation et président de séance*
- **M. Laurent Signoles**, *directeur général des services*
- **Mme Nathalie Delanghe**, *directrice générale des services adjointe*
- **Mme Feryel Grim**, *responsable du pôle carrières*
- **M. Fabrice Gatuingt**, *directeur du DER génie civil et environnement*
- **Mme Claire Lambard**, *directrice adjointe du DER de langues*
- **M. François Louf**, *directeur du DER de génie mécanique*
- **Mme Laure Quivy**, *directrice adjointe du DER mathématiques*
- **M. Thomas Rodet**, *directeur du DER Nikola Tesla*
- **M. Théo Le Moigne**, *représentant des normaliens élèves, élu au Conseil d'Administration*
- **Mme Elise Foulatier**, *représentante des normaliens élèves, élu au Conseil d'Administration*
- **Mme Cécile Mauge**, *directrice des affaires juridiques et marchés publics*

##### Les membres excusés

- **Mme Nathalie Carrasco**, *présidente de l'ENS Paris-Saclay*
- **M. James Auger**, *directeur du DER de design*
- **Mme Mihaela Sighireanu**, *directrice du DER d'informatique*
- **M. Jean-Sébastien Lauret**, *directeur du DER physique*
- **Mme Pascale Rialland**, *directrice du DER biologie*
- **M. Frédéric Lebaron**, *directeur du DER Sciences Humaines et Sociales*

##### La secrétaire de séance

- **Mme Ariane Marques**, *assistante au pôle carrières normaliennes*

## 1. Préambule

La Commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), s'est réunie le 6 février 2024, dans la composition prévue par l'article 41 du règlement intérieur de l'École, afin d'examiner 5 dossiers de dispense.

## 2. Déroulement de la commission

### 2.1 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14h00.

Le vice-président remercie les membres de la commission pour leur présence.

### 2.2 Rappel des attributions de la commission

Conformément à l'article 42 du règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay, la commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal est compétente pour émettre des avis sur les situations de rupture potentielle et les demandes de dispense à l'obligation de remboursement des traitements perçus.

L'avis rendu éclaire la décision prise par la présidente.

Pour les demandes de dispense, la décision de la présidente est prise après délibération et avis du conseil d'administration.

### 2.3 Rappel du nouveau cadrage acté en commission du 1er juin 2023

Etape 1: Pôle carrières : Réception dossiers, Analyse et complétude

Etape 2: Pré-commission : Présentation de tous les dossiers de demandes de dispense, réorientation vers commission ED, commission médicale ou passage direct en CA.

Etape 3: Commission ED : Etude des dossiers de demande de dispense totale et partielle éligibles au cadrage acté en commission du 01/06/202.

Etape 4: CA : Décision finale sur tous les dossiers de demande de dispense

## 3. Dossiers soumis à la commission

L'examen des dossiers s'effectue de la manière suivante : par session de campagne de suivi de l'engagement décennal et par type de dossier.

Le résultat des délibérations est reporté ici de manière synthétique. Les détails sont reportés *infra*.

### 3.1 Dossiers éligibles de demande de dispense étudiés en commission

Dossiers	Motif de la demande	Avis favorable	Avis défavorable	Décision de sursis à statuer
1	Demande de dispense		X	
2	Demande de dispense		X	

**Dossier n° 1 : Mme. X**

<b>PARCOURS UNIVERSITAIRE</b>			
<b>Année</b>	<b>Situation administrative</b>	<b>Formation</b>	<b>DER</b>
2016-2017	Elève ENS 1	Diplôme ENSPS- LICENCE 3	SHS
2017-2018	Elève ENS 2	Diplôme ENSPS- M1 Management stratégique Strategy & Organisation	SHS
2018-2019	Elève ENS 3	Diplôme ENSPS- Congé sans traitement pour convenance personnelle	SHS
2019-2020	Elève ENS 4	Diplôme ENSPS- Master non accrédité	SHS
<b>Date</b>	<b>Motif</b>	<b>Situation</b>	
31/08/2020	Fin de contrat	Admis au diplôme	
<b>PARCOURS PROFESSIONNEL</b>			
<b>Date</b>		<b>Formation/fonction</b>	<b>établissement/employeur</b>
Depuis 2020		Auditrice financier	MAZARS
Sursis octroyé du 01/09/ 2020 au 31/08/2022			
<b>SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL</b>			
<b>Rupture définitive pour activité dans le secteur privé</b>			
<b>Nombre de mois payés</b>	<b>Date d'échéance de l'ED</b>	<b>Nombre de mois accomplis au titre de l'ED</b>	<b>Somme à rembourser</b>
Rupture définitive pour activité dans le secteur privé	31/08/2027	38/120	32 318,66 €

**Objet :** demande de dispense de l'obligation de remboursement

Après avoir terminé sa formation à l'ENS Paris-Saclay, Mme .X exerce depuis septembre 2022 une activité d'enseignement à l'Université Panthéon Sorbonne, en qualité de responsable de l'UE Diagnostic financier pour la mention M2 CCA. Représentant un volume horaire d'enseignement de 12h /an. Considérant les deux semestres effectués au titre des années universitaires 2022-2023 et 2023-2024, elle souhaiterait requérir une réduction du nombre de mois restant à accomplir de 12 mois, soit un montant total à rembourser de 27 701,71€.

**Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de Mme. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.**

Mme. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense de l'obligation de remboursement
- Un contrat d'enseignante vacataire 2022-2023
- Un décompte des heures effectuées 2022-2023
- Une attestation administrative 2022-2023
- Une attestation administrative 2023-2024

Le directeur du DER SHS émet un avis défavorable à la demande de dispense de Mme. X.

**Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense ni partielle ni totale.**

**Les activités d'enseignement à la Sorbonne (12h par an) ne représentant pas une activité principale. La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 06/02/2024 s'est prononcée en défaveur d'une dispense de l'obligation de remboursement.**

**Dossier n° 2 : M. X**

<b>PARCOURS UNIVERSITAIRE</b>			
<b>Année</b>	<b>Situation administrative</b>	<b>Formation</b>	<b>DER</b>
2016-2017	Elève ENS 1	Diplôme ENSPS- LICENCE 3	SHS
2017-2018	Elève ENS 2	Diplôme ENSPS- M1 Management stratégique Strategy & Organisation	SHS
2018-2019	Elève ENS 3	Diplôme ENSPS- Master non accrédité	SHS
2019-2020	Elève ENS 4	Diplôme ENSPS- Master non accrédité	SHS
<b>Date</b>	<b>Motif</b>	<b>Situation</b>	
31/08/2020	Fin de contrat	Admis au diplôme	
<b>PARCOURS PROFESSIONNEL</b>			
<b>Date</b>		<b>Formation/fonction</b>	<b>établissement/employeur</b>
2021-2022	En recherche d'emploi		
Depuis 2022	Co-fondateur / Directeur Général / En charge de la R&D	ROMANESCO	Co-fondateur / Directeur Général / En charge de la R&D
Sursis octroyé Sursis octroyé du 01/09/ 2020 au 31/08/2022			
<b>SITUATION VIS-À-VIS DE L'ENGAGEMENT DECENNAL</b>			
<b>Rupture définitive pour activité dans le secteur privé</b>			



Nombre de mois payés	Date d'échéance de l'ED	Nombre de mois accomplis au titre de l'ED	Somme à rembourser
Rupture définitive pour activité dans le secteur privé	31/08/2028	48/120	36 972,46 €

**Objet :** demande de dispense de l'obligation de remboursement

Suite au contexte exceptionnel de la pandémie de Covid-19 qui a entraîné d'importantes perturbations dans le marché de l'emploi. Le poussant à intégrer une entreprise dans le secteur privé (mise en place d'un sursis de 24mois). Il indique avoir adressé de nombreuses candidatures dans le secteur public sans jamais recevoir de réponses favorables. Il sollicite ainsi une exonération partielle du montant de remboursement demandé.

**Conformément à l'article 17 du Décret statutaire de l'ENS Paris-Saclay, la situation de M. X entraîne la rupture de son engagement décennal et l'ouverture d'une procédure individuelle de demande de remboursement des traitements perçus durant sa scolarité.**

M. X présente un dossier documenté comprenant :

- Une demande argumentée de dispense totale de l'obligation de remboursement
- Indique avoir procédé à de nombreuses candidatures dans le secteur public sans aucune réponse favorable

Le directeur du DER SHS émet un avis défavorable à la demande de dispense de M. X.

**Les éléments d'information présentés à l'appui de sa demande ne justifient pas une dispense ni partielle ni totale.**

**La commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal du 06/02/2024 s'est prononcée en défaveur d'une dispense totale.**

### **3.2 Dossiers non-éligibles à la demande de dispense mais présentés en commission pour information**

Les 8 dossiers résumés ci-dessous ont été étudiés lors de la pré-commission avec le Vice-Président Formation : un avis défavorable a été donné à leur demande de dispense.

Néanmoins, étant donné que le nouveau cadrage n'est effectif que depuis juin 2023 et qu'il s'agit d'une phase transitoire, un résumé des dossiers a été présenté à la commission. La commission a soulevé le fait que les dossiers 2 et 5 devaient être étudiés au regard de l'ancien cadrage car les normaliens n'avaient pas été informés de cette évolution lors de leur choix professionnel.

Aussi, la commission préconise de donner un avis défavorable aux demandes de dispense de tous les dossiers mais avec une possibilité de recours gracieux pour les dossiers 2 et 5.

N°	DER	Parcours	Entreprise	Fonction
1	DGM	Diplôme normalien 31/08/2019 Doctorat 2019-2022	Airbus Defence and Space	Ingénieur analyse essai mécanique sur
2 *	DGM	Diplôme normalien 31/08/2018 Doctorat 2018-2022	Siemens Industry Software SAS (SISW)	Ingénieur Recherche
8	DGM	Diplôme normalien 31/08/2016 Doctorat 2016-2019	Entrepreneur, en développement d'une activité	AutoEntrepreneur
3	Mths	Diplôme normalien 31/08/2020 Professeur Agrégé, COLLEGE	Assiettes Végétales (association)	Chargé de campagnes
4	NT	Diplôme normalien 31/08/2023	DAHER	Ingénieur
5*	NT	Diplôme normalien 31/08/2018 Doctorat 2018-2022	Airbus	Ingénieur R&D Electronique
6	NT	Diplôme normalien 31/08/2020 Doctorat 2020-2023	Spin-Ion Technologies	Ingénieur en deep learning
7	N	Diplôme normalien 31/08/2016 Doctorat 2017-2020	ACTRONIKA	Ingénieur-Chercheur Haptique

### 3. Clôture de la commission

La Commission consultative en charge du suivi de l'engagement décennal est close à 16h00.

La Présidente  
**Nathalie CARRASCO**